

**CONSEIL NATIONAL
DU CREDIT**

Secrétariat Général
Boite Postale 126
BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO

REUNION DU 04 JUILLET 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Convoqué en session ordinaire le 04 juillet 2017, dans les locaux de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale à Brazzaville, le Conseil National du Crédit s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Calixte NGANONGO, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, son Président statutaire, en présence de Monsieur Abbas MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC.

Monsieur Michel DZOMBALA, Secrétaire Général du Conseil National du Crédit, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Au cours de cette séance, le Conseil a d'abord examiné en première lecture les projets de texte de base portant sur la réforme des attributions, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil National du Crédit, ainsi que le projet de texte sur son règlement intérieur. Cette étape permet d'engager la procédure d'actualisation des textes de base du CNC, en prenant en compte les modifications intervenues dans les Statuts de la BEAC, la création de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale et les mutations de l'environnement bancaire et financier national.

Ensuite, le Conseil a pris acte du rapport d'étape de l'instauration du *Service Bancaire Minimum Garanti* au Congo. En effet, à l'issue d'une longue réflexion sur les voies et moyens susceptibles de promouvoir la bancarisation et, par voie de conséquence, l'inclusion financière au Congo, le Conseil avait résolu de mettre en œuvre cette réforme. Le *Service Bancaire Minimum Garanti* est entendu comme un ensemble de services que les établissements de crédit sont tenus d'assurer à titre gratuit au bénéfice des populations. Aussi, a-t-il encouragé les banques à participer activement à cette concertation, qui doit aboutir à la définition des modalités pratiques de mise en œuvre de la réforme.

Enfin, le Conseil a pris acte du schéma de réalisation de la réforme portant sur la détermination du Taux Effectif Global (TEG) et des seuils d'usure au Congo.

Fait à Brazzaville, le 04 juillet 2017

Le Président du Conseil National du Crédit,


Calixte NGANONGO